

Directeur de transition F/H

| | |
|----------------------------|---------------------------------|
| Date de parution | 02/05/2022 |
| Date limite de candidature | 16/05/2022 |
| N° de l'offre | NVADD03250 |
| Lieu | PARIS |
| Type de contrat | CDI |
| Organisme | CNAF |
| Niveau de qualification | 943 - 1178 (CATEG A / NIVEAU 3) |

Contexte

La Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), tête de réseau des Caf a pour mission de piloter la politique familiale et l'aide aux populations en situation de précarité, ainsi que la politique d'action sociale. Elle représente la branche famille de la Sécurité Sociale.

Chaque Caisse d'allocations familiales du réseau est juridiquement autonome et dotée d'un conseil d'administration, d'un directeur et d'un directeur comptable et financier.

Le directeur assume la responsabilité générale de l'organisme, et est nommé par le directeur général de la Cnaf.

Ce dernier nomme également les directeurs par interim en cas de vacance, temporaire ou définitive d'un emploi de directeur, et dans ce dernier cas en l'attente de désignation d'un directeur de plein exercice.

Plusieurs situations ont pu et pourront être rencontrées, aboutissant à la nécessité d'organiser une direction par interim parfois longue, parfois complexe ; notamment en cas d'absence longue durée (maladie par exemple) du titulaire du poste, ou lors de situations particulières rencontrées par l'organisme ; et ce sans qu'il puisse toujours être possible de mobiliser un agent de direction de l'organisme à cet effet.

L'identification d'une fonction spécifiquement dédiée à cette mission doit favoriser la transparence dans l'exercice de la fonction de direction dans ces situations particulières et faciliter ces périodes de transition.

Mission/Activités

Placé(e) sous la responsabilité de la directrice générale déléguée en charge du réseau, vous assurerez les fonctions suivantes :

- Prendre la direction de façon provisoire et à titre d'intérim d'une ou de plusieurs Caisses d'allocations familiales sur la base d'un ordre de mission signé du directeur général de la Cnaf, permettant de :
 - procéder à une analyse détaillée et à un diagnostic de la situation de la Caf concernée,
 - procéder aux prises de décision nécessaires dans le cadre des mesures transitoires à arrêter,
 - assumer la gestion de l'organisme dans toutes ses composantes au cours de cette période,
 - établir des bilans réguliers de la situation auprès du directeur général de la Cnaf,
 - organiser le processus visant à la désignation du futur directeur titulaire de l'organisme.

Vous contribuerez ainsi à la stabilité des Caisses d'allocations familiales concernées, voire dans les cas le nécessitant, à la résolution de situations de crise.

Compétences

Afin de mener à bien vos missions, les principales compétences attendues sont :

- une capacité d'analyse stratégique et un sens de la décision;
- une aptitude relationnelle confirmée ;
- une maîtrise du fonctionnement de l'ensemble des données de gestion d'un organisme local ;
- des compétences RH ;
- un sens de la confidentialité et de la diplomatie.

Formation

En3s ou équivalent, accompagné d'une expérience significative de la fonction de directeur de Caf.

Conditions particulières

Dans le cadre de vos missions, vous serez amené(e) à exercer au sein de ou des organisme(s) dans lesquels vous serez désigné(e) directeur par interim, ainsi qu'à la Cnaf.

Dans le cadre de sa politique de diversité, la CNAF ouvre ses offres d'emploi à toutes les candidatures.

Contact

Ne pas cliquer sur le bouton "Postuler" !

Merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation uniquement à l'adresse suivante : cnaf-968155@cvmail.com

Toute candidature envoyée à une autre adresse ne sera pas étudiée.